



La création d'entreprises canadiennes
82, rue Richmond Est
Toronto (Ontario) M5C 1P1
P : (905) 407-1212

Courriel : info@canadacarbon.com

Web : www.canadacarbon.com

CANADA CARBON CLÔTURE LE PLACEMENT PRIVÉ D'UNITÉS

NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE FIL DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS OU POUR LA PUBLICATION, LA DISTRIBUTION OU LA DIFFUSION DIRECTEMENT, OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, AUX ÉTATS-UNIS OU AUX ÉTATS-UNIS.

Le 19 novembre 2024, Toronto, ON, Canada – Canada Carbon Inc. (la « **Société** ») (**TSX-V : CCB**) a le plaisir d'annoncer la clôture de la première tranche d'un placement privé sans courtier de 7 333 333 unités (chacune, une « **unité** ») au prix de 0,015 \$ par unité pour un produit brut total de 110 000 \$ (le « **placement** »). Chaque unité est composée d'une (1) action ordinaire (chacune, une « **action** ») du capital de la Société et d'un (1) bon de souscription d'actions ordinaires (chacun, un « **bon de souscription** »). Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire du capital de la Société au prix de 0,06 \$ par action pour une période de 60 mois à compter de la clôture du placement.

Tous les titres émis dans le cadre du placement sont assujettis à une période de retenue de quatre mois plus un jour à compter de la date d'émission et des règles de revente des lois sur les valeurs mobilières applicables. Le produit du placement sera utilisé par la Société aux fins générales du fonds de roulement.

Ellerton Castor, chef de la direction de la Société, a acheté 666 666 unités dans le cadre du placement. Le placement privé d'initiés est exempté des exigences d'évaluation et d'approbation des actionnaires minoritaires du Règlement 61-101 sur la protection des porteurs minoritaires de titres lors d'opérations particulières (« **Règlement 61-101** ») en vertu des dispenses prévues aux alinéas 5.5a) et 5.7(1)a) du Règlement 61-101 en ce que la juste valeur marchande de la contrepartie des titres de la Société qui sera émise à M. Castor ne dépasse pas 25 % de son marché capitalisation.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre de vente de l'un ou l'autre des titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières des États-Unis de 1933, dans sa version modifiée (la « **Loi sur les valeurs mobilières des États-Unis** ») ou de toute loi sur les valeurs mobilières d'un État et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières des États-Unis et des lois sur les valeurs mobilières des États applicables ou d'une dispense d'une telle inscription.

CANADA CARBON INC.

« Ellerton Castor »

Chef de la direction et administrateur

Coordonnées de la personne-ressource

Demandes de renseignements par courriel : info@canadacarbon.com

P : (905) 407-1212

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse contient des énoncés qui constituent de l'« information prospective » (« information prospective ») au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, sont de l'information prospective et sont fondés sur des attentes, des estimations et des projections en date du présent communiqué de presse. Tout énoncé qui traite de prédictions, d'attentes, de croyances, de plans, de projections, d'objectifs, d'hypothèses, d'événements ou de performances futurs (souvent, mais pas toujours, en utilisant des expressions telles que « s'attend à », ou « ne s'attend pas à », « est attendu », « anticipe » ou « n'anticipe pas », « planifie », « budget », « prévu », « prévisions », « estime », « croit » ou « a l'intention » ou des variations de ces mots et expressions ou indiquant que certaines actions, événements ou résultats « peuvent » ou « pourraient », « serait », « pourrait » ou « sera » considéré comme se produire ou être atteint) ne sont pas des énoncés de faits historiques et peuvent être de l'information prospective. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent des énoncés concernant le placement et l'utilisation du produit du placement. En divulguant l'information prospective contenue dans le présent communiqué de presse, la Société a formulé certaines hypothèses. Bien que la Société soit d'avis que les attentes reflétées dans ces renseignements prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que les attentes à l'égard de toute information prospective s'avéreront exactes. Les risques connus et inconnus, les incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces informations prospectives. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter : la conformité à de nombreux règlements gouvernementaux ; les lois et règlements nationaux et étrangers ayant une incidence négative sur les activités et les résultats d'exploitation de la Société ; et les incertitudes commerciales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales générales. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment à l'information prospective contenue dans le présent communiqué de presse. Sauf si la loi l'exige, la Société décline toute intention et n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser toute information prospective pour refléter les résultats réels, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs, de changements dans les hypothèses, de changements dans les facteurs affectant ces informations prospectives ou autrement.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.